REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 09- 2016

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers:

en exercice: 10 Présents: 8

L'an deux mille seize et le jeudi 18 Février 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 février 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH, Mme Danielle BLANC

Absents excusés: Joël ROBERT, Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet: Avenant aux baux ruraux

Le Maire demande à Jean-Pierre NOMIUS de ne pas participer à ce point de l'ordre du jour, étant directement concerné. Jean-Pierre NOMIUS quitte la salle.

Le Maire rappelle la délibération du 26 février 2015 (N°11-2015) relative au renouvellement des baux ruraux. Trois arboriculteurs sont concernés :

- Bernard ALBERTI
- Jean-Pierre NOMIUS
- Raymond PARA

Le Maire souhaite compléter cette précédente délibération par ce qui suit :

- Les trois premières années des plantations nouvelles sont exonérées une fois sur la durée du bail (30 ans) du prix de location. Les impôts locaux, fonciers et le coût de l'eau d'irrigation restent à la charge du preneur.



Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'établir les avenants des 3 baux ruraux comme indiqué cidessus aux arboriculteurs concernés :
- Bernard ALBERTI
- Jean-Pierre NOMIUS
- Raymond PARA

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 18 février 2016

Rémi COSTORIER